

DECISION DU MAIRE

Signature d'un contrat de cession avec la compagnie La Bocca Della Luna

Le Maire de la ville de Pont-Audemer,
Vu l'article L 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération 13-2022 du 19 février 2022 portant élection du Maire,
Vu la délibération 101-2022 du 14 décembre 2022 portant délégation du Conseil municipal au Maire ou à son représentant en vertu de l'article L.2122 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'arrêté n° 97-2022 portant délégation de signature à Monsieur TIMON Julien en qualité de troisième adjoint en charge de la culture et du patrimoine,

DECIDE de signer un contrat de cession avec la compagnie LA BOCCA DELLA LUNA domiciliée rue de Genève 52 – 1004 LAUSANNE (SUISSE) pour un 5 représentations du spectacle « A l'envers, à l'endroit » à la Microfolie les 3,4 et 5 avril 2023 à l'occasion du festival LE NOOB pour un montant de 8.883,60 €.

Fait à PONT-AUDEMER le 3 février 2023

Pour le Maire et par délégation,



Julien TIMON
Troisième Maire-adjoint en charge
De la culture et du patrimoine

Publié le 06/02/2023

Accusé de réception en préfecture
027-200077329-20230203-42-AU
Date de télétransmission : 06/02/2023
Date de réception préfecture : 06/02/2023